

Délibération 3/2023
Comité Syndical Autoroute Numérique A75

Le 22/03/2023 à 14 h 30, s'est tenue sans conditions de quorum dans les locaux de l'Hôtel du Département de la Lozère, le comité syndical du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoquée par lettre en date du 21/03/2023, le quorum n'ayant pas pu être atteint lors de la réunion du 21/03/2023.

Membres en exercice : 8

Participants à la réunion : 1

Étaient présents :

- Monsieur Denis BERTRAND représentant du Département de la Lozère

Étaient absent(e)s :

- Madame Christelle MICHEL DELEAGE représentante du Département de la Haute-Loire,
- Monsieur Michel SAUVADE représentant du Département du Puy de Dôme,
- Madame Claudine VASSAS-MEJRI représentante du Département de l'Hérault,
- Monsieur Sébastien DAVID représentant du Département de l'Aveyron,
- Madame Aurélie MAILLOLS représentante de la Région Occitanie,
- Monsieur Bernard BASTIDE représentant de la Région Occitanie,
- Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU représentant du Département du Cantal,
- Monsieur Rémi BARBE suppléant de Madame Christelle MICHEL DELEAGE représentante du Département de la Haute-Loire,

Pouvoirs : néant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Vu les statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75,

Le **10 MAI 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Bureau du courrier

Vu les statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75,

OBJET : Débat sur les Orientations Budgétaires pour l'année 2023

Le Comité Syndical,

1°) Prend connaissance des propositions budgétaires pour l'année 2023 présentées par Monsieur le Président :

- **En investissement :**

- Dépenses :

Travaux déploiement Fibre Optique Pézenas/Béziers :	126 287,62 €
Subventions transférées au compte de résultat :	1034,80 €

Total dépenses d'investissement : **127 322,42 €**

– Recettes :

Excédent reporté:	125 252,82 €
Amortissement Concession et droits similaires	2 069,60 €

Total recettes d'investissement : **127 322,42 €**

● En fonctionnement :

– Dépenses :

Paiement de la redevance d'occupation du domaine public.	200 000,00 €
Frais d'adhésion au Syndicat Mixte AGEDI.	8 000,00 €
Frais d'assurance.	7 000,00 €
Frais de contrôle du délégataire et AMO DSP	130 000,00 €
Frais d'entretien.	107 124,91 €
Déplacement et de frais de réception.	6 000,00 €
Fourniture Administrative	10 000,00 €
Divers	3 000,00 €
Publicité	6 000,00 €
Dotation aux amortissements (IRU)	2 069,60 €

Total dépenses de fonctionnement : **479 194,51 €**

– Recettes :

Résultat de fonctionnement reporté	343 159,71 €
Redevance fixe du délégataire.	135 000,00 €
Quote-part des subventions transférables au compte de résultat	1034,80 €

Total recettes de fonctionnement : **479 194,51 €**

À noter que sous réserves des ajustements que nous pourrions faire à l'occasion du Budget Primitif 2023 il ne devrait pas être nécessaire de procéder à un appel de fonds des collectivités membres du syndicat.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires préalable à l'examen du budget primitif 2023.

à Mende, le 22/03/2023

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **10 MAI 2023**

Bureau du courrier

Le Président du Syndicat Mixte


Denis BERTRAND

